



La raison de notre espérance

Les bienfaits de notre justification

Notre justice devant Dieu

« Nous croyons que notre bonheur se trouve dans le pardon de nos péchés à cause de Jésus-Christ, et que c'est en ce pardon que consiste notre justice devant Dieu, comme David et l'apôtre Paul nous l'enseignent. Ils proclament, en effet, le bonheur de l'homme à qui Dieu accorde la justice sans les œuvres (Ps 32.1-2; Rm 4.6-7). Le même apôtre dit que nous sommes gratuitement justifiés par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ (Rm 3.24).

C'est pourquoi nous restons attachés à ce solide fondement pour toujours. Nous donnons toute gloire à Dieu, nous nous humilions et nous nous reconnaissons tels que nous sommes, sans mettre notre confiance en nous-mêmes ni en nos mérites. Nous nous appuyons et nous nous reposons uniquement sur l'obéissance du Christ crucifié. Son obéissance devient nôtre quand nous croyons en lui.

Elle est suffisante pour couvrir toutes nos iniquités et nous permettre de nous approcher de Dieu avec assurance, libérant notre conscience de la crainte, de la terreur et de l'angoisse, afin que nous ne fassions pas comme notre premier père, Adam, qui, tout tremblant, s'est couvert de feuilles de figuier (Gn 3.7). En vérité, s'il fallait que nous comparaissons devant Dieu en nous appuyant tant soit peu sur nous-mêmes ou sur toute autre créature, nous serions, hélas, engloutis. C'est pourquoi chacun doit dire avec David : « Ô Seigneur, n'entre pas en jugement avec ton serviteur, car aucun vivant n'est juste devant toi » (Ps 143.2). »

Confession de foi des Pays-Bas, article 23

1. L'adoration
2. L'humilité
3. La paix avec Dieu

La doctrine de la justification par la foi seule constitue le cœur même de l'Évangile. L'Église doit demeurer solidement établie sur ce fondement ou bien elle va périr. La Confession de foi des Pays-Bas le reconnaît bien. Parlant de cette doctrine, elle déclare : « C'est pourquoi nous restons attachés à ce solide fondement pour toujours » (art. 23). Ce solide fondement produit d'immenses bienfaits dans nos vies. Lorsque Martin Luther a découvert la grande vérité biblique de la justification par la foi, un énorme fardeau est tombé de ses épaules et une paix profonde est venue envahir son cœur.

Quels bienfaits la doctrine de la justification par la foi seule nous procure-t-elle? Considérons quelques-uns de ces bienfaits.

1. L'adoration

Tout d'abord, elle nous incite à l'adoration. « *Nous donnons toute gloire à Dieu* » (art. 23). Comme l'apôtre Paul le dit : « ... *afin que nulle chair ne se glorifie devant Dieu [...] afin, comme il est écrit : Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur* » (1 Co 1.29,31). Nous comprenons facilement pourquoi nous donnons toute gloire à Dieu. Nous avons été déclarés justes uniquement à cause de l'obéissance de Jésus-Christ et non à cause de nos œuvres. Nous n'en recevons donc aucun mérite. Nous avons toute raison de rendre gloire à celui qui justifie les pécheurs par Jésus seul. Si nous prétendions le moindrement contribuer à notre salut, nous ternirions l'honneur de Dieu, car Dieu ne serait plus le seul à recevoir le crédit de notre salut. Il devrait partager sa gloire avec une créature.

« *Non pas à nous, Éternel, non pas à nous, mais à ton nom donne gloire, à cause de ta bienveillance, à cause de ta vérité* » (Ps 115.1). Dieu agit toujours pour la gloire de son saint nom, afin d'être adoré, lui seul. « *Tout est de lui, par lui et pour lui! À lui la gloire dans tous les siècles. Amen!* » (Rm 11.36). L'honneur de nous avoir accordé un si grand salut lui revient tout entier. Nous célébrerons sa gloire pour toujours avec les anges du ciel et tout le peuple des rachetés.

« *Et ils criaient d'une voix forte : Le salut est à notre Dieu qui est assis sur le trône, et à l'Agneau. Et tous les anges se tenaient autour du trône, des anciens et des quatre êtres vivants; ils tombèrent la face contre terre devant le trône et ils adorèrent Dieu, en disant : Amen. La louange, la gloire, la sagesse, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force sont à notre Dieu, aux siècles des siècles! Amen* » (Ap 7.10-12).

2. L'humilité

En deuxième lieu, la justification par la foi seule produit en nous l'humilité. Plusieurs disent que cette doctrine nous rendrait orgueilleux. Quelle prétention, s'exclament-ils, de se croire certains de son salut et de se penser corrects devant Dieu! De telles réflexions montrent que ceux qui parlent ainsi croient au salut par les œuvres. Nous croyons au contraire au salut par pure grâce, sans notre contribution, de sorte que nous n'avons aucune raison de nous vanter.

« *C'est par la grâce en effet que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie* » (Ép 2.8-9).

Étant justifiés par les seuls mérites du Christ, sans nos œuvres, nous n'avons d'autre choix que de nous humilier devant Dieu.

« *Nous nous humilions et nous nous reconnaissons tels que nous sommes, sans mettre notre confiance en nous-mêmes ni en nos mérites. Nous nous appuyons et nous nous reposons uniquement sur l'obéissance du Christ crucifié* » (art. 23).

Nous nous reconnaissons tels que nous sommes, à la fois pécheurs et justifiés. Nous venons donc devant Dieu dans une véritable humilité, en élevant nos cœurs et nos voix vers lui pour le remercier de nous avoir accordé ce don incomparable de la justification.

Bien sûr, nous avons toujours tendance à nous enorgueillir et à nous penser meilleurs que les autres. Nous avons sans cesse besoin d'entendre cette parole de l'apôtre Paul : « *Car qui est-ce qui te distingue? Qu'as-tu que tu n'aies reçu? Et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu?* » (1 Co 4.7). Quelle différence existe-t-il entre ceux que Dieu a justifiés et ceux qu'il a condamnés? On ne doit pas s'imaginer que les premiers seraient meilleurs que les autres. La seule différence réside dans le fait que les uns trouvent refuge en Jésus-Christ pour leur salut, sont pardonnés de leurs péchés et libérés de leur culpabilité, tandis que les autres ne croient pas en lui et demeurent sous la condamnation de Dieu.

Dans la parabole du pharisien et du collecteur d'impôt, le pharisien se pensait bien meilleur que les autres et ne reconnaissait pas son péché. Le collecteur d'impôt « *nosait même pas lever les yeux au ciel, mais se frappait la poitrine et disait : Ô Dieu, sois apaisé envers moi, pécheur* ». Et Jésus de conclure : « *Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifié, plutôt que l'autre. Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé* » (Lc 18.13-14). Nous reconnaissons humblement notre profonde indignité et nous nous reposons uniquement dans l'obéissance du Christ pour être acquittés de notre culpabilité et libérés de notre condamnation.

3. La paix avec Dieu

Troisièmement, la justification par la foi seule produit la paix avec Dieu. « *Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ* » (Rm 5.1). Paul avait déjà expliqué que la loi de Dieu nous rend tous coupables devant Dieu (Rm 3.19), dignes du jugement de Dieu et de son châtiment éternel. Quelle réalité troublante et terrifiante! Mais maintenant, tout est changé. « *Étant donc justifiés par la foi...* » C'est une action qui a été complétée une fois pour toute, et non un processus en cours de réalisation par nos bonnes œuvres, comme le prétend l'Église romaine. Par conséquent, « *nous avons la paix avec Dieu* ».

Cette paix appartient dès aujourd'hui à tout croyant. Nous n'avons pas besoin d'attendre à plus tard pour obtenir cette paix. Dieu a mis fin à la guerre qu'il menait contre nous, provoquée par nos révoltes contre lui. Un traité de paix a été signé par le sang du Christ. Nous avons la paix avec Dieu « *par notre Seigneur Jésus-Christ* ». Il nous garantit notre paix devant Dieu. La paix avec Dieu est d'abord une réalité objective devant Dieu, qui ne change jamais et qui ne dépend pas de nos sentiments intérieurs. C'est ensuite une assurance subjective que le Saint-Esprit produit dans nos cœurs.

Par conséquent, nous sommes maintenant libérés des tourments et de l'anxiété.

« *Son obéissance [...] est suffisante pour couvrir toutes nos iniquités et nous permettre de nous approcher de Dieu avec assurance, libérant notre conscience de la crainte, de la terreur et de l'angoisse, afin que nous ne fassions pas comme notre premier père, Adam, qui, tout tremblant, s'est couvert de feuilles de figuier (Gn 3.7)* » (art. 23).

Oui, nous avons été véritablement libérés de la terreur!

La théologie « de la libération », qui a pris naissance en Amérique latine, prône un évangile sociopolitique visant la libération de ceux qui souffrent de pauvreté et d'oppression.

Malheureusement, cet évangile social reste sur le plan horizontal. Ce message ne laisse pas de place pour l'annonce du pardon des péchés et la nécessité d'être réconciliés avec Dieu. Jésus-Christ se limiterait à libérer les peuples de leur piètre condition économique et sociale.

La véritable théologie de la libération proclame au contraire la nécessité du pardon des péchés et de notre réconciliation avec Dieu. Ceux qui croient en Jésus-Christ ont déjà été libérés de la puissance des ténèbres et de la condamnation divine qui planait sur eux. Nous avons déjà été transportés dans le Royaume de son Fils bien-aimé (Col 1.13-14). L'obéissance parfaite de notre Sauveur libère notre conscience de la crainte, de la terreur et de l'angoisse devant Dieu! Voilà en quoi consiste notre véritable libération!

Lorsqu'Adam a péché dans le jardin, il a eu honte et il a voulu couvrir sa nudité. Il tremblait de peur à l'idée de rencontrer son Dieu et cherchait à fuir loin de sa présence (Gn 3.7-8). Nous n'avons pas besoin de chercher à couvrir notre culpabilité devant Dieu par nos propres efforts. Dieu a ôté le vêtement souillé de nos péchés et nous a revêtus du beau manteau de la justice du Christ. Il en résulte un effet des plus bienfaisants :

« Nous avons, par la foi en Jésus-Christ, la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance » (Ép 3.12).

« Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, en vue d'un secours opportun » (Hé 4.16).

Si nous n'avions pas cette assurance en Jésus-Christ, nous aurions toutes les raisons d'avoir peur de Dieu.

« En vérité, s'il fallait que nous comparaissons devant Dieu en nous appuyant tant soit peu sur nous-mêmes ou sur toute autre créature, nous serions, hélas, engloutis. C'est pourquoi chacun doit dire avec David : "Ô Seigneur, n'entre pas en jugement avec ton serviteur, car aucun vivant n'est juste devant toi" (Ps 143.2) » (art. 23).

La Confession de La Rochelle, qui avait servi d'inspiration à Guy de Brès pour écrire sa propre confession, exprime la même vérité en des termes analogues. Après avoir affirmé que toute notre justice est fondée uniquement sur le pardon de nos péchés et sur l'obéissance du Christ, cette autre confession de la Réforme déclare :

« En fait, nous croyons qu'en nous écartant si peu que ce soit de ce fondement — l'obéissance de Jésus-Christ — nous ne pourrions trouver ailleurs aucun repos, mais que nous serions toujours rongés par l'inquiétude puisque, pris en nous-mêmes, nous sommes dignes d'être haïs par Dieu, et que nous ne serons jamais en paix avec lui jusqu'à ce que nous soyons fermement convaincus d'en être aimés en Jésus-Christ » (art. 18).

Le salut par nos bonnes œuvres ne peut jamais nous procurer la paix avec Dieu. Nos cœurs seront toujours tourmentés. Ai-je assez confessé mes péchés? Ai-je accompli assez de bonnes actions? Nous pensons toujours que nous devons faire quelque chose. Reposons-nous simplement dans l'obéissance de Jésus-Christ! Entrons librement dans la présence de Dieu et exprimons-lui tous nos soucis. Le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix nous libère de toute crainte. Nous avons le cœur en paix devant le jugement de Dieu, une tranquillité de conscience devant lui.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.